Déroulement de la formation à la catégorie « B » du permis de conduire

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. Au-delà du plaisir de conduire, elle est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route : l'objectif général de la formation est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Le programme donne une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Vous apprendrez à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites, à comprendre les règles du Code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs et à personnaliser votre progression.

Quatre compétences du référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC) structurent la formation : maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ; appréhender la route et circuler dans des conditions normales ; circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ; pratiquer une conduite autonome, sûre et économique. Pour chaque compétence, des évaluations mises en place par votre enseignant, qui vous en précisera les critères, vous permettent de mesurer votre réussite et d'apprécier les éléments à faire progresser. Des auto-évaluations sont à votre disposition dans le livret d'apprentissage numérique.

Volume minimal de formation pratique : 20 heures, dont au moins 15 heures sur les voies ouvertes à la circulation (13 heures, dont 10 en circulation, sur un véhicule à boîte de vitesses automatique). Le volume prévisionnel qui vous concerne est fixé par l'évaluation de départ et figure dans votre contrat.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre enseignant pourra vous présenter aux épreuves du permis de conduire. La conduite économe en carburant et la limitation des émissions de gaz à effet de serre sont des objectifs transversaux.

Comment se déroule l'examen ?

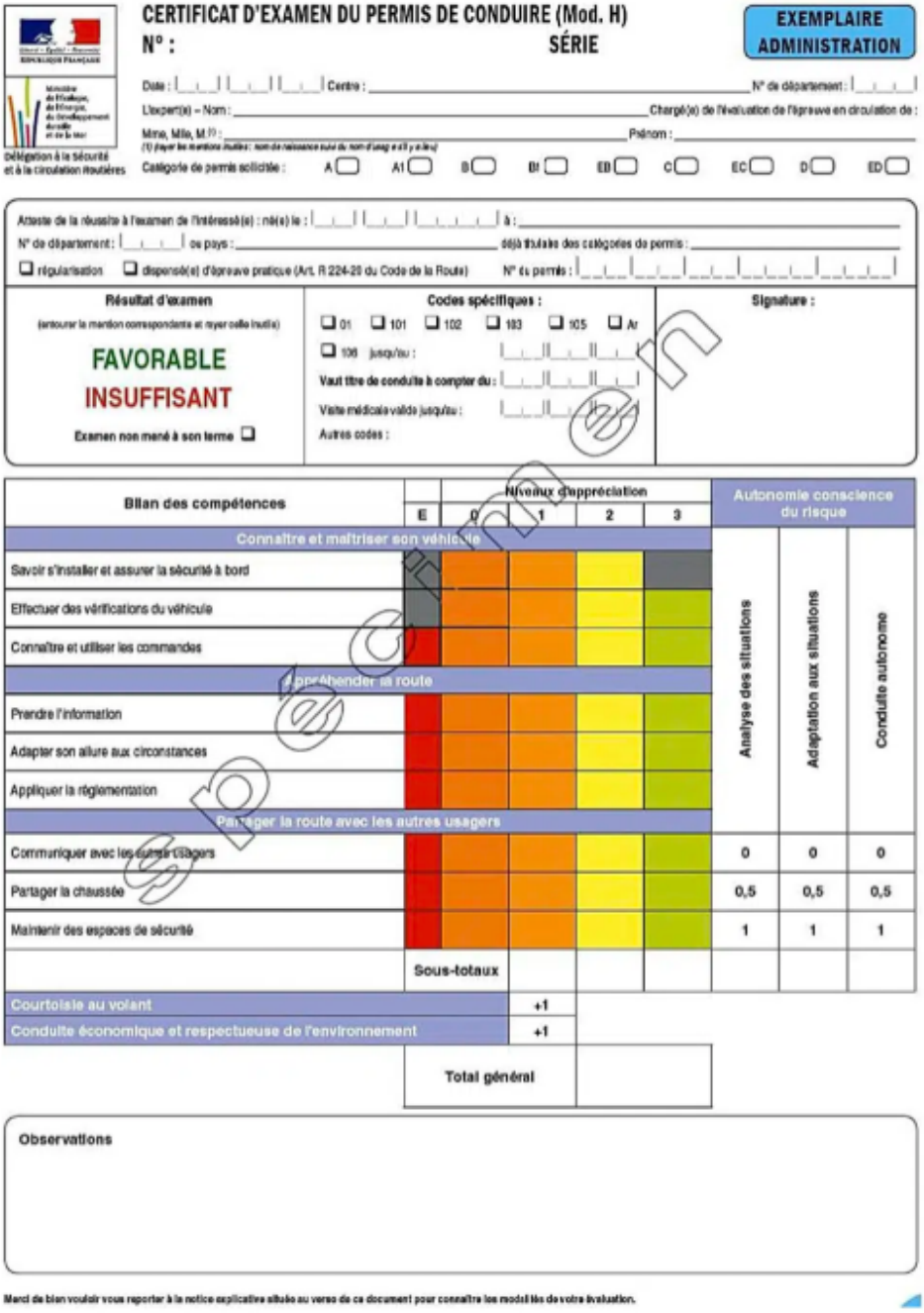
L'épreuve pratique est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le jour de l'examen, il vous présente individuellement ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour vous arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question de sécurité routière et à une question de premiers secours ;
- appliquer les règles du Code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation des rejets de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation consiste en un bilan des compétences fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. À l'issue de l'épreuve, il retranscrit ce bilan dans une grille d'évaluation.

Le résultat est consultable en ligne 48 heures après l'épreuve sur le site de la Sécurité routière, avec votre numéro NEPH. En cas de réussite, le certificat d'examen du permis de conduire, téléchargeable, tient lieu de permis pendant quatre mois sur le territoire national, le temps de recevoir votre titre.

Exemple de feuille de notation



CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)
N° : SÉRIE
EXEMPLAIRE ADMINISTRATION

Date : | | | | | | Centre : N° de département : | | |
L'expert(e) – Nom : Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de :
Mme, Mlle, M. (1) : Prénom :
(1) rayer les mentions inutiles : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu)
Délégation à la sécurité et à la circulation routières
Catégorie de permis sollicitée : A ☐ A1 ☐ B ☐ B1 ☐ BE ☐ C ☐ EC ☐ D ☐ ED ☐

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : | | | | | | à :
N° de département : | | | ou pays : déjà titulaire des catégories de permis :
☐ régularisation ☐ dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-28 du Code de la Route) N° du permis : | | | | | | | | | | | | | |

Résultat d'examen	Codes spécifiques :	Signature :
(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)	☐ 01 ☐ 101 ☐ 102 ☐ 103 ☐ 105 ☐ Ar	
FAVORABLE	☐ 106 jusqu'au :	
INSUFFISANT	Vaut titre de conduite à compter du :	
Examen non mené à son terme ☐	Visite médicale valide jusqu'au :	
	Autres codes :	

Bilan des compétences	E	Niveaux d'appréciation 0	1	2	3	Autonomie conscience du risque : Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie au volant			+1					
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			+1					
	Total général							

Observations

Merci de bien vouloir vous reporter à la notice explicative située au verso de ce document pour connaître les modalités de votre évaluation.

Supports pédagogiques

- Livret d'apprentissage numérique (obligatoire depuis le 1er janvier 2024), plateforme de code en ligne, simulateur de conduite, fiches et vidéos.
- Supports adaptés pour les personnes en situation de handicap : outils numériques, fiches simplifiées, tutoriels vidéo.
- Exercices spécifiques pour l'apprentissage de la courtoisie envers les usagers vulnérables (cyclistes, piétons).

Évaluation

- Tests de connaissances théoriques intermédiaires (Code de la route, règles de sécurité).
- Évaluation pratique sur des critères clairs et communiqués en amont (conduite en conditions réelles, manœuvres, respect des règles), bilans de compétences dans le livret.